

ÉPITRE DE JACQUES

Chapitre 1. — L'épître de Jacques ne s'adresse pas à l'Assemblée et ne se revêt pas de l'autorité apostolique à l'égard de ceux auxquels elle est envoyée. Elle est une exhortation pratique qui reconnaît encore les douze tribus et la relation des chrétiens juifs avec elles, de même que Jonas s'adressait aux gentils, quoique le peuple juif eût sa place devant Dieu. Ainsi l'Esprit de Dieu reconnaît encore ici la relation de Dieu avec Israël (comme dans le cas de Jonas, il reconnaît des relations avec les gentils), et les droits de Dieu qui sont inaltérables, quels que soient, d'ailleurs, les privilèges spéciaux accordés à l'Assemblée ou à Israël respectivement. On sait que, historiquement, les chrétiens juifs sont restés Juifs jusqu'à la fin de l'histoire du Nouveau Testament. Ils étaient même zélés pour la loi: chose étrange pour nous, mais que Dieu a supportée pour un temps !

La doctrine du christianisme n'est pas le sujet de cette épître. Elle donne à Dieu sa place dans la conscience, et à l'égard de tout ce qui nous entoure. Elle ceint ainsi les reins du chrétien, en plaçant aussi devant lui la prochaine venue du Seigneur et la discipline qu'il exerce actuellement — discipline à l'égard de laquelle l'Assemblée de Dieu devait avoir de l'intelligence et une activité fondée sur elle. Le monde aussi, et tout ce qui dans ce monde élève et donne de l'apparence, est jugé au point de vue de Dieu.

Quelques remarques sur la position des chrétiens, c'est-à-dire sur la manière dont cette position est envisagée par rapport à Israël, nous aideront à comprendre cette portion de la Parole.

Israël est encore envisagé comme le peuple de Dieu. La nation a, pour la foi de Jacques, la relation que Dieu lui avait donnée avec Lui-même. Jacques s'adresse aux chrétiens en les considérant comme faisant encore partie d'un peuple dont les liens avec Dieu n'étaient pas jusqu'alors judiciairement rompus ; mais c'étaient seulement les chrétiens parmi eux qui avaient la foi au vrai Messie que donnait l'Esprit. Eux seuls parmi le peuple, avec l'apôtre, reconnaissaient Jésus comme le Seigneur de gloire. A part les versets 14 et 15 du chap. 5, l'épître ne contient aucune exhortation qui, comme hauteur spirituelle, dépasse ce qui pouvait être dit à un Juif pieux. Elle

suppose, il est vrai, que les personnes auxquelles elle s'adresse, ont la foi au Seigneur Jésus ; mais elle ne les appelle pas à ce qui est exclusivement propre au christianisme et dépend de ses privilèges. Les exhortations découlent de cette source la plus élevée et respirent l'atmosphère la plus céleste ; mais l'effet qu'elles ont pour but de produire, consiste en preuves réelles de la religion ici-bas. Les exhortations sont telles qu'on pourrait encore les entendre dans l'église professante, vaste corps semblable à Israël, au milieu duquel existent quelques chrétiens.

L'épître ne se base pas sur les relations chrétiennes ici-bas. Elle les reconnaît, mais seulement comme un fait particulier au milieu d'autres qui ont des droits sur la conscience de celui qui écrit. Elle suppose que ceux auxquels il s'adresse, sont dans une relation connue avec Dieu, qu'on ne met pas en doute, qui est d'ancienne date, au milieu de laquelle le christianisme a été introduit.

Il est important de remarquer la mesure morale de vie que cette épître présente. Du moment que nous saisissons la position dans laquelle elle envisage les croyants, le discernement de la vérité sur ce point n'est pas difficile. C'est la même mesure morale de vie que Christ présentait lorsqu'il marchait au milieu d'Israël, plaçant devant ses disciples la lumière et les relations avec Dieu, qui résultaient pour eux de sa présence. Sans doute, il était maintenant absent ; mais cette

lumière et ces relations sont maintenues comme mesure de responsabilité ; et c'est ce que le retour du Seigneur devait faire valoir en jugement, contre ceux qui refusaient d'accepter de marcher selon cette lumière et ces relations. Jusqu'à ce jour-là, les fidèles devaient avoir patience au milieu de l'oppression dont ils souffraient de la part des Juifs qui blasphémaient encore le saint nom invoqué sur eux.

C'est l'inverse de l'épître aux Hébreux, à l'égard de la relation des croyants avec le peuple juif ; non pas moralement, mais à cause de la proximité du jugement à l'époque où l'épître aux Hébreux a été écrite.

Les principes fondamentaux de la position dont nous venons de parler, sont ceux-ci : la loi dans sa spiritualité et dans sa perfection, telle que Christ l'a exposée et résumée ; une vie communiquée, qui a les principes moraux de la loi, une vie divine ; la révélation du nom du Père. Tout cela était vrai quand le Seigneur était sur la terre, et c'était le terrain sur lequel il avait placé ses disciples, quelque pauvre qu'ait été l'intelligence qu'ils en avaient. Il leur avait dit qu'ils devaient, après sa mort, en être les témoins, comme de tout ce qu'il avait dit, distinguant ce témoignage de celui du Saint Esprit.

Voilà ce que Jacques enseigne ici, en y ajoutant encore la promesse du Seigneur à l'égard de son retour. C'est la doctrine de Christ à l'égard

de la marche au milieu d'Israël, selon la lumière et les vérités qu'il avait introduites ; et, puisqu'il était encore absent, une exhortation à la persévérance et à la patience dans cette marche, en attendant le moment où il ferait valoir, par le jugement de ceux qui opprimaient les fidèles, les principes d'après lesquels ceux-ci marchaient.

Bien que le jugement exécuté contre Jérusalem ait changé sous ce rapport la position du résidu d'Israël, la vie de Christ reste toujours notre modèle, et nous avons à attendre avec patience que le Seigneur vienne.

L'épître ne touche pas à l'association du chrétien avec le Christ élevé en haut, ni, par conséquent, à la pensée que nous irons à sa rencontre en l'air, comme Paul l'a enseigné. Mais ce qu'elle renferme reste toujours vrai ; et celui qui dit qu'il demeure en Lui (Christ), doit marcher comme Lui a marché.

Le jugement qui allait arriver, fait comprendre la manière dont Jacques parle du monde, des riches qui se réjouissaient de leur portion dans le monde, et de la position du résidu croyant, opprimé et souffrant au milieu du peuple incrédule ; nous comprenons pourquoi il commence par le sujet des tribulations et en parle si souvent, pourquoi aussi il insiste sur les preuves pratiques de la foi. Il voit encore tout Israël ensemble ; mais quelques-uns avaient reçu la foi au Seigneur de gloire, et ils étaient tentés d'estimer haut les

grands et les riches en Israël. Tous cependant étant encore Juifs, on comprend aisément que tandis que quelques-uns croyaient vraiment et confessaient que Jésus était le Christ, cependant puisque ces chrétiens suivaient les ordonnances juives, de simples professants pouvaient en faire autant, sans qu'il y eût en eux le moindre changement vital démontré par leurs œuvres. Il est évident qu'une pareille foi est sans aucune valeur quelconque. C'est précisément la foi de ceux qui prônent les œuvres aujourd'hui : une profession morte de la vérité du christianisme. Etre engendré par la Parole de la vérité leur est une chose aussi étrangère et étrange, qu'elle l'était pour les Juifs dont Jacques parle.

Les croyants étant ainsi placés au milieu d'Israël avec quelques-uns qui n'étaient que de simples professants, on comprend facilement comment l'apôtre s'adresse à la masse du peuple comme étant ceux qui pouvaient avoir part aux privilèges qui existaient au milieu d'eux; comment il s'adresse aux chrétiens comme ayant une place spéciale à eux, et comment il avertit en même temps ceux qui professaient de croire en Christ. L'application pratique de l'épître à tous les temps, et, en particulier, à ceux où un corps nombreux prétend avoir droit aux privilèges du peuple de Dieu par héritage, est des plus faciles et d'une clarté parfaite. Du reste, l'épître a une force toute particulière pour toute conscience individuelle ;